

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 20 mars 2024 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale (session 2024)

NOR : IOMC2407838A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 20 mars 2024, le nombre total de postes offerts aux concours externe et interne de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale, ouverts par l'arrêté du 1^{er} mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens principaux de police technique et scientifique de la police nationale, est fixé à 36.

La répartition des postes par spécialité est fixée comme suit :

1^o Concours externe : 21 postes :

- biologie : 2 postes ;
- chimie analytique : 4 postes ;
- identité judiciaire : 10 postes ;
- informatique systèmes et réseaux : 5 postes ;

2^o Concours interne : 15 postes :

- balistique : 3 postes ;
- identité judiciaire : 12 postes.